

A l'attention des membres du Conseil de Surveillance de SNCF et des membres des Conseils d'Administration de SNCF Réseau et de SNCF Mobilités :

Madame,
Monsieur,

A la suite de l'article des Echos consacré à l'avenir de la SNCF, certains administrateurs de l'entreprise ont demandé la confirmation de la position de l'entreprise sur le devenir des dispositions statutaires des cheminots. La position de la SNCF est la suivante :

1. **Les garanties fondamentales du statut sont et seront préservées**, comme les pouvoirs publics en avaient décidé et comme l'interview le rappelle explicitement.

Ce point est acquis depuis toujours.

2. Cette interview réaffirme la volonté de l'entreprise de proposer, dans le cadre des négociations et à tous les salariés, **un pacte social motivant et fidélisant**.

L'interview donne deux exemples concrets de l'ambition de ce pacte :

- ✓ Un « programme de développement des **compétences** de 1 milliard d'euros » ;
- ✓ L'ambition de « **payer** plus cher les **jeunes** qui commencent leur carrière » pour porter l'embauche à la SNCF au niveau du marché (ce qui est nécessaire, particulièrement en Ile-de-France et à Réseau).

3. Cette interview reprend ensuite la volonté **d'un pacte social commun à tous les cheminots**, décliné en **un cadre statutaire** (pour les cheminots embauchés avant le 1^{er} janvier 2020) et un **cadre contractuel** (pour les contractuels actuels et ceux embauchés à partir de 2020).

Ce pacte social, dont la négociation va commencer, devrait prévoir concrètement :

- Un maximum de droits en commun. Par exemple, l'investissement sur la formation, les compétences et les métiers de demain, doit être au bénéfice de tous, avec les mêmes droits et l'accès au même dispositif ;

- Lorsque les sources de droit sont différentes, l'une provenant du statut, l'autre du futur cadre contractuel, il s'agira de veiller à la cohérence entre les deux univers et la garantie d'une stricte égalité des chances pour tous les salariés.

Il n'y a rien de neuf dans cette ambition, qui figure dans le « programme de travail pour l'élaboration d'un projet stratégique » d'avril 2018, qui a été **présenté aux conseils** d'administration et de surveillance. Celui-ci prévoyait en effet :

- « un cadre commun nouveau socle pour tous pour porter une nouvelle SNCF » ;
- « un cadre contractuel motivant et attractif » ;
- « un cadre pour les statutaires : des garanties confirmées et **adaptations ciblées** » (cf. page 20).

4. Négocier **un pacte social équitable pour tous** passera, comme le relève l'interview, par une proposition de « renégocier... **certaines** dispositions du statut ».

A titre d'exemple : la question de la part donnée à l'automatisme dans la progression de carrière. En effet, si l'on rémunère mieux demain les débuts de carrière, il conviendra de réfléchir aux parts respectives de l'automatisme et de l'évaluation individuelle dans la progression de carrière.

Une telle négociation avec les organisations syndicales ne remet en rien en cause **l'existence** pour les statutaires d'une **grille** des salaires et d'une **progression combinant automatisme et critères d'évaluation**. Il s'agit, en quelque sorte, de renégocier les « curseurs » pour donner plus de marges à la négociation. Cette proposition est celle qui a été constamment exprimée depuis le printemps dernier.

- 5- Ecarter la modernisation de toute disposition statutaire, (alors même que le statut a déjà évolué à de nombreuses reprises), **figerait** définitivement le statut et serait particulièrement injuste, préjudiciable et démotivant pour les salariés qui continueront à en bénéficier.

6- A noter d'ailleurs que certains cheminots statutaires actuels nous interpellent sur la faculté qu'il y aurait de **pouvoir passer du cadre statutaire au cadre contractuel**.

Cette interview aux Echos ne comporte donc, sur ces sujets, aucun élément nouveau.

Bien cordialement à vous,

Guillaume PEPY

